

Lettre d'information du député Paul Molac



édito

par Paul Molac

Elections départementales

Les dimanches 22 et 29 mars prochain vous aurez à élire vos conseillers départementaux.

Ce scrutin sera probablement difficile. Les élections départementales ne soulèvent pas toujours les foules.

Au-delà des questions techniques, ce scrutin est important, à mes yeux pour deux raisons. La première est la responsabilité de tout citoyen de choisir ou d'éliminer. Il faut rappeler que la politique du pire ne nous amène que des déceptions. Rien ne naît du chaos sinon la dictature. Il est paradoxal de voir des gens qui veulent influencer, voire changer la société et qui refusent d'aller voter. Pour moi, il y a là contradiction. On ne peut décider seul pour tout le monde. C'est pourquoi, fidèle à mes convictions, je soutiens les candidats de progrès dans ces élections au premier comme au deuxième tour avec deux consignes : faire barrage au FN dans tous les cas et soutenir les candidats de gauche.

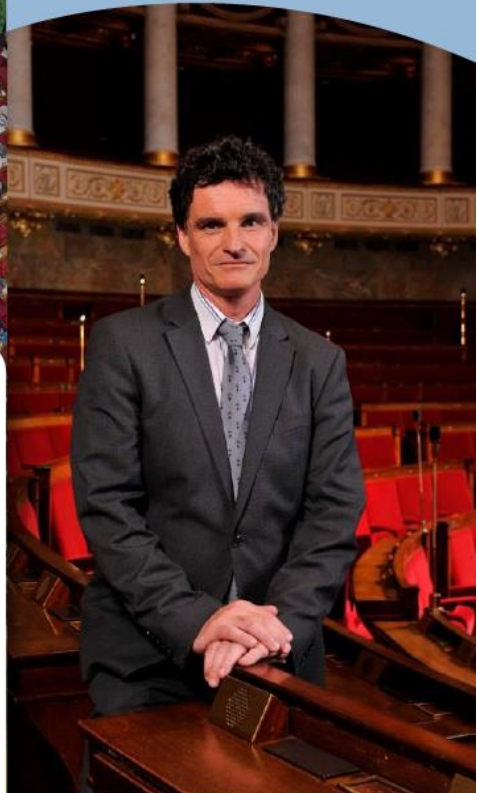
Il est vrai que le redécoupage des cantons a un peu déstabilisé les électeurs et l'instauration d'un binôme les interroge. En premier lieu, il est question d'une meilleure représentation proportionnelle de la population. Dans les anciens cantons, on élisait un conseiller général avec parfois moins de 5000 habitants alors que d'autres

étaient élus avec une population de plus de 40 000. Avec le nouveau système, les conseillers départementaux seront élus avec des cantons égaux d'environ 30 000 habitants. Les binômes ont pour but de permettre la parité. Les femmes dans les Conseils Généraux étaient très peu nombreuses. Elles représenteront désormais 50 % des élus.

Avec la réforme territoriale les compétences du département sont souvent mal identifiées, leur rôle peut être sous-estimé. Pourtant, les départements gèrent toute l'action sociale et le handicap (APA, RSA, etc...). Leur rôle dans ce domaine est très important, cette action représente 55 % des budgets des départements. Mais ils sont aussi en charge des collèges, des routes et la solidarité territoriale.

Ainsi, il suffit de comparer les politiques menées par des départements différents pour voir qu'en terme de social et d'écologie les réalisations ne sont pas les mêmes quand le département est géré par la gauche ou par la droite. On le voit en comparant le nombre d'ouverture de lits en hébergement spécifique (personnes âgées, handicapés, ...) au nombre de 2714 dans le Finistère entre 2008 et 2012 et de seulement 534 dans le Morbihan. Mais aussi pour les transports interurbains bien plus développés en Ile et Vilaine et en Loire-Atlantique que dans le Morbihan.

J'ai apporté mon soutien aux candidats de gauche qui m'ont fait l'honneur de me le demander et j'irai voter les 22 et 29 mars prochains pour les candidats de gauche. Je vous invite à faire de même.



COORDONNÉES

ASSEMBLÉE NATIONALE :
126, rue de l'Université,
75355 Paris cedex 07
Tél. 01 40 63 71 61

CIRCONSCRIPTION :
26, Place de la Mairie,
56800 Ploërmel
Tél. 02 97 70 61 72

> Ouverture permanence :
lundi > vendredi :
9 h à 12 h / 14 h à 17 h

COURRIEL :
pmolac@assemblee-nationale.fr



Le travail à l'Assemblée Nationale

Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Le mardi 10 mars j'ai effectué au nom de mon groupe parlementaire l'explication de vote sur le projet de loi de Nouvelle organisation territoriale de la République en première lecture. Cette loi n'est pas la grande loi de décentralisation différenciée que nous aurions souhaitée. À vrai dire, ce n'est même pas une loi de décentralisation. J'aurai souhaité un vrai pas vers une autre organisation territoriale, nous conduisant vers le fédéralisme et nous éloignant résolument d'une vision centralisée, technocratique, et finalement très napoléonienne de la structure administrative. Dans une démocratie, où les logiques ascendantes, venant de la population et des territoires doivent être l'essentiel, ce système centralisé tousse, s'engorge, se sclérose. Cette loi demeure dans l'ambiguïté en conservant certaines strates administratives qui ont fait leur temps. Pour autant, il ne faudrait pas écarter d'un revers de main une loi, certes timide, mais qui va dans le bon sens. Il faut savoir être positif et reconnaître les progrès même si l'on juge qu'ils sont modestes, voire insuffisants. En effet, il annonce, timidement certes, l'ascension du couple intercommunalité-région, en renforçant les capacités de cette dernière dans les domaines de l'économie ainsi que de l'aménagement et du développement durable. Si je regrette les reculs sur le transfert des collèges et des routes départementales aux régions, ce qui permet de laisser les départements sous perfusion en quelque sorte, je note toutefois la création de schémas régionaux d'enseignement supérieur, ainsi que la coordination des politiques de l'emploi et le transfert de l'essentiel des transports non urbains aux régions.

Cliquez ci-dessous pour voir l'explication de vote :



Accès aux classes bilingues publiques

Dans le cadre du Projet de loi NOTRe je me félicite de l'adoption d'un amendement élaboré conjointement avec le Gouvernement visant à ce qu'une commune, dont les écoles publiques ne dispensent pas un enseignement de langue régionale, ne puisse pas s'opposer à la scolarisation des enfants dans une autre école publique d'une commune voisine proposant ce type d'enseignement. Cet amendement, prévoit également de créer une obligation d'accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence concernant la participation financière à la scolarisation en classe bilingue. Il s'agit d'une avancée importante pour les parents désirant que leurs enfants puissent disposer d'une scolarité en langue régionale. En effet, certains parents se sont vus opposer un refus d'inscription au motif que la commune où ils habitent refuse de participer aux frais de scolarité.

Démocratie et transparence dans les collectivités locales

Toujours dans le cadre du Projet de loi de (NOTRe), nous avons également pu obtenir une autre avancée, cette fois sur la transparence dans les communes grâce à l'un de mes amendements pour la généralisation de l'Open data dans les collectivités locales. De nombreuses données devraient être libérées, concernant les services publics locaux et les décisions des collectivités, notamment les subventions comme l'explique bien cet article publié sur nextinpact.com. Cet amendement s'ajoute aux autres dispositions votées à l'initiative de mes amendements visant à abaisser de 3500 habitants à 1000 habitants plusieurs exigences démocratiques qui garantissent l'exercice concret des droits des oppositions municipales. D'autres mesures faisant progresser démocratie et transparence pour les communes et intercommunalités avaient déjà été votées par un de mes amendements: convocation électronique ; mise en ligne du compte rendu du conseil municipal, accès aux informations par les conseillers municipaux.



Tests linguistiques pour les candidats francophones à la naturalisation

Le jeudi 12 mars je suis aussi intervenu en séance sur la Proposition de loi sur le contrôle de la connaissance de la langue française des postulants francophones à la naturalisation. L'objet est de tenir compte de la qualité de francophone des postulant à la naturalisation en les dispensant d'avoir à passer un test linguistique spécifique, destiné à des étrangers non francophones. Il s'agit en effet d'une mesure inutile et vexatoire à laquelle il faut mettre fin. Lors de ce discours j'ai également expliqué que, si la maîtrise du Français est aujourd'hui indispensable, il n'était toutefois pas toujours judicieux de lier citoyenneté et langue.

Cliquez ci-dessous pour voir mon intervention :



Assouplissement du droit d'option départemental

Le jeudi 12 mars je suis intervenu en séance sur la proposition de loi du groupe radical visant à assouplir le mécanisme dit du droit d'option départemental. Cette question avait été longuement débattue lors de la loi sur la délimitation des régions. Or si ce sujet revient sur le devant de la scène à peine 3 mois après le vote définitif de la loi, c'est qu'il n'a pas été solutionné comme il le fallait. En effet, le droit d'option tel qu'il a été voté est aujourd'hui totalement inapplicable, puisqu'il doit être voté à la majorité des trois cinquièmes par le département concerné, la région d'accueil, mais aussi de la région de départ, ce qui dans ce dernier cas s'apparente à un véritable droit de veto et une tutelle de la région sur son département. Cela rend illusoire la perspective d'une réintégration du département de la Loire-Atlantique à la Bretagne, pourtant l'expression d'une véritable volonté populaire.



L'actualité en circonscription

Lutte contre la fraude fiscale : Où en est-on ?

Vous vous souvenez sûrement de l'affaire du listing de la banque HSBC révélé par Le Monde. Le gouvernement a souhaité faire part des différentes avancées sur cette question. Ainsi l'administration française depuis 2009 a déjà fait l'objet d'un traitement par l'Etat à la fois sur le plan judiciaire et sur le plan fiscal. 103 plaintes ont été déposées et vont être jugées progressivement : elles concernent les cas les plus graves, relevant d'une fraude importante et caractérisée. Et la banque HSBC Private Bank Genève a été mise en examen en novembre 2014. De plus, 2 300 contrôles ont été menés à ce jour, soit l'ensemble des contrôles fiscaux possibles sur les personnes figurant sur les listings.

Depuis la loi sur la fraude fiscale de décembre 2013 l'administration fiscale peut exploiter des informations d'origine illicite régulièrement portées à sa connaissance lors d'opération de contrôle par une autorité judiciaire ou dans le cadre d'une assistance administrative internationale ce qui a permis de lever tous les obstacles juridiques à la pleine exploitation des informations de la liste par l'administration fiscale. Mais ce sont plus de 70 nouvelles mesures législatives de lutte contre la fraude ont été prises depuis 2012 : Dès la LFR de l'été 2012 : taxation en France des bénéfices des filiales localisées dans des paradis fiscaux et sans activité réelle ; interdiction de déduire de son résultat les subventions versées à une filiale à l'étranger dès lors que leur objectif est purement financier.

Dans la LFR de fin 2012 : taxation à 60 % des avoirs non déclarés dont la provenance n'est pas justifiée, allongement des délais de reprise pour les impôts patrimoniaux, élargissement du champ de la procédure judiciaire d'enquête fiscale, extension et renforcement de la procédure de flagrance fiscale. Dans le cadre de la loi de lutte contre la fraude en décembre 2013, pour augmenter les moyens d'investigation et renforcer les sanctions : Octroi aux enquêteurs, pour la lutte contre la fraude fiscale aggravée, de la possibilité d'utiliser des techniques dites « spéciales » d'enquête telles que l'infiltration et la sonorisation, alourdissement des sanctions correctionnelles pour les fraudes les plus graves, création d'un régime des repentis en matière fiscales.

Le renforcement des moyens de contrôle et de la coopération internationale conduisent de nombreux contribuables à déclarer spontanément les avoirs antérieurement dissimulés à l'étranger. Plus de 35 000 demandes, ayant rapporté près de 2 Md € en 2014, ont été traitées par le Service de traitement des déclarations rectificatives depuis son ouverture. Les recettes ainsi acquises grâce à la détermination du Gouvernement à lutter contre la fraude fiscale ont permis de financer la réduction de l'impôt sur le revenu de plus de 4 millions de ménages modestes en 2014.



Du côté du web

> **articles choisis** > **cliquez sur le sous-titre/lien**

Pour un marché européen plus juste pour nos éleveurs porcins (communiqué de l'UDB)

L'Union démocratique bretonne apporte son soutien aux éleveurs de porcs, qui connaissent de graves difficultés économiques. Pour l'UDB les prix ne peuvent être toujours tirés vers le bas ; les producteurs doivent pouvoir vivre décemment de leur travail.

Face à la concurrence des abattoirs allemands, la solution ne peut pas être la course à la concentration des élevages et à la production de masse. Favoriser la quantité n'est pas une réponse durable au problème des prix. Les producteurs doivent se réapproprier les outils de transformation pour ne pas laisser la grande distribution maître de toute la filière.

L'UDB soutient les revendications des éleveurs concernant l'harmonisation sociale et sanitaire en Europe. Il est légitime de demander aux producteurs bretons de respecter des normes mais celles-ci doivent également s'appliquer à leurs concurrents en Europe. Un marché commun sans règles communes ne peut que favoriser le dumping social et environnemental.

Eoliennes en Bretagne (communiqué de Pierrick Massiot, président de la région Bretagne)

Alors que le Sénat a voté en début de semaine le projet de loi sur la transition énergétique, le Président du Conseil régional de Bretagne s'inquiète fortement des modifications qui ont été apportées au texte en matière de développement éolien. Parmi elles, un amendement qui fixe à 1 km la distance minimale entre un parc éolien et les habitations, contre 500 m aujourd'hui.



Animations sur le territoire

> Le 29 mars, Guégon

30ème édition des Boucles Guégonnaises

Les traditionnelles Boucles Guégonnaises, courses cyclistes d'élite nationale, se dérouleront comme chaque année dans le bourg de Guégon. Cette année, pour la 30ème édition, 3ème manche de la Coupe de France DN1. Les meilleures équipes françaises seront présentes. 12h30 : épreuve en ligne. 12h35 : course féminine juniors/seniors et course minimes et cadettes.

Téléphone fixe : 02 97 22 26 10

> Le 29 mars, Questembert

Kan ar Bobl

Rencontre Kan Ar Bobl de Questembert à partir de 14h30

Concours sélectif pour la finale de Pontivy du 12/04/2015.

Chant traditionnel, instrument solo, groupes, conteurs, scolaires... 11 catégories

Organisation : Andon, association culturelle des communes du pays de Questembert.

Fest deiz organisé en parallèle dans la salle sur parquet avec (La Guedillée, Les Cousins's, Kersanté/Ar Martret et scène ouverte aux participants du concours).

Téléphone : 02 97 26 08 77

> Le 05 avril, Lizio

Chasse aux oeufs de Dragon - 4ème édition

« Une légende raconte que le dernier dragon de Galaté est mort dans le vallon du Val Jouin depuis cent six années, de nombreux dragonniers ont cherché en vain ses derniers œufs... »

Il s'agit de la 4ème édition de notre activité familiale à partager entre petits et grands. Cette grande aventure se déroule sur les sentiers et le nombre de participants est limité à 100 participants maximum. De 15h à 18h. Sur réservation sur notre site internet.

Contact : 02 97 22 87 14